



# COMPTE-RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 28 mai 2020

**Étaient présents :** M. Joël GILLE, adjoint sortant, Patrick NEILZ, Marion RIVERA, Guillaume PIARD, Albane VIDELIER, Antoine PIGNIER, Nadège BOSSUYT, Willy SCHOEPPS, Christine BARTHE-WEBER, Claudette FEUVRIER, Julien LISSANDRE, Alain PERROT

**Absents excusés :** Martial VINCENT

**Absents :** /

**Secrétaire de séance :** Christine BARTHE-WEBER

Le 1<sup>er</sup> adjoint sortant après avoir appelé les Conseillers, constaté le quorum à 12 présents, proclamé la validité de la séance, donne lecture de l'ordre du jour, la séance est déclarée ouverte à 20 h 30.

**Compte tenu des circonstances sanitaires, cette réunion du conseil municipal à eu lieu à huis clos.**

## 1 - ÉLECTION DU MAIRE

Monsieur Alain PERROT est proclamé président de la séance car il est le membre le plus âgé.

Monsieur Patrick NEILZ se présente candidat au poste de maire.

Vote : 11 voix pour.

*Monsieur Patrick NEILZ, proclamé maire prend la présidence de la séance*

## 2 - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le maire informe que conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Il est proposé la création de 2 postes d'adjoints au lieu du maximum autorisé de 3.

Vote : 11 voix pour.

## 3 - ÉLECTION DES ADJOINTS

Madame Marion RIVERA se présente au poste de 1<sup>er</sup> adjoint

Vote : 11 voix pour.

Monsieur Guillaume PIARD se présente au poste 2<sup>ème</sup> adjoint

Vote : 11 voix pour.

## 4 - LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Monsieur le maire donne lecture de la charte de l'élu locale disponible sur le site de l'association des maires de France.

Chaque élu à reçu un exemplaire papier de la charte.

## 5 - DISSOLUTION DU BUDGET DE L'EAU - SORTI DE L'ACTIF

Suite à une demande expresse du trésorier, monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que le budget de l'eau ainsi que sa gestion ont été délégués à ECLA au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Pour passer les écritures de dissolution du budget annexe EAU (réintégration des éléments d'actif et de passif de ces budgets annexes dans les BP respectifs dans un premier temps), une délibération de principe du conseil municipal est obligatoire.

Vote : 11 voix pour

## 6 - QUESTIONS DIVERSES

Aucune

Le Maire, Patrick NEILZ



ÉLUS	SIGNATURE
Marion RIVERA	
Guillaume PIARD	
Albane VIDELIER	
Antoine PIGNIER	
Nadège BOSSUYT	abs. pr. donné à l'heure 
Willy SCHOEPPS	Schoepps 
Christine BARTHE-WEBER	
Claudette FEUVRIER	absent, voir donné à l'heure 
Julien LISSANDRE	
Alain PERROT	